



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEÉS DE L'ORNE ET DE L'ODON

2 rue d'Yverdon – 14210 EVRECY

~ ~ ~ ~ ~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Réunion du 25 Mai 2023

~ ~ ~ ~ ~

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle polyvalente de Vacognes-Neuilly, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Hubert PICARD, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 17 mai 2023

Date d'affichage : 17 mai 2023

Présents : Sylvain COLINO, Françoise PARIS, Philippe LANDREIN, Régis COLLET, Alain GOBE, Cyrielle DUFOUR, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Carole ROPERT, Franck ROBILLARD, Laurence ADAM, Bernard ENAULT, Eric BURNEL, David GUESNON, Laurence LEGRIS, Jérôme LEBOUTEILLER, Patrick DENOYELLE, Yannick LE GUIRIEC, Hubert PICARD, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Jean-Luc MOTTAIS, Laurent PAGNY, Didier BERTHELOT, Patrick HILDE, Alain MAUGER, Marie-Laure DENIS, Martine PIERSIELA, Béatrice DESMOUCEAUX, Christophe MORIN, Michel BANNIER, Sophie PHELIPEAU.

Procurations :

Sylvie BLANCHER à Bernard ENAULT
Olivier BAYRAC à David GUESNON
Nicole POUTREL à Hubert PICARD
Anne SAINT-JAMES à Jean-Luc MOTTAIS
Jean-Louis MALAQUIN à Martine PIERSIELA

Excusés : Sylvie BLANCHER – Olivier BAYRAC – Nicole POUTREL – Anne SAINT-JAMES – Christophe BRAUD – Jean-Louis MALAQUIN.

Absents : Dominique ROSE

Nombre de membres en exercice : 39	Présents : 32	Votants : 37	Pour : 35 Contre : 1 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Quorum : 20			
Secrétaire de séance : Michel BANNIER			

DÉLIBÉRATION N°2023-070 : Liaison cyclable Bougy – Evrecy : demande de Déclaration d'Utilité Publique.

Le 20 décembre 2018, le conseil communautaire adoptait à l'unanimité un Schéma Cyclable dont les principaux objectifs étaient de relier les pôles de services et faciliter l'accès aux collèges. Dans cette optique, était décidé par délibération n° 2021/104 du 23 septembre 2021 l'aménagement d'une piste cyclable reliant les communes de Bougy et d'Evrecy en bordure de la RD174.

Cette opération a obtenu un financement de 154 700.50 € de la DREAL dans le cadre de l'AAP "Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables 2022" ; subvention conditionnée à un démarrage des travaux avant la fin du mois de février 2024.

Alors que le marché afférent a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 07 juillet 2022, ce projet ne peut être engagé car la communauté de communes ne maîtrise pas l'ensemble du foncier nécessaire. De nombreux échanges avec les propriétaires et fermiers ont été menés, en vain, afin de convenir de transactions amiables.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Considérant :

- Le caractère prioritaire de ce tronçon cyclable inscrit depuis 2018 dans le schéma cyclable et confirmé dans le schéma des mobilités approuvé le 27 avril dernier,
- Le besoin avéré de cet équipement pour lequel un collectif de 200 habitants s'est mobilisé en 2019,
- La pertinence de ce projet reconnue par l'Etat en le retenant dans l'AAP "Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables 2022",
- Les financements exceptionnels obtenus pour cette opération sans lesquels elle ne pourrait se concrétiser.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les article L.1 et L.1112-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L300-1,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique et notamment l'article R 112-4,

Vu la délibération n° 2018-141 du 20 décembre 2018 approuvant le schéma cyclable de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 2022-079 du 07 juillet 2022 décidant de retenir l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des travaux,

Vu la délibération n° 2023-047 du 27 avril 2023 approuvant le Schéma des Mobilités de la communauté de communes,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré par 35 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique,

- **CHARGE** Monsieur le Président de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Le Président

Hubert PICARD



Le Secrétaire de séance

Michel BANNIER

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 06/06/2023



ID : 014-200066728-20230525-2023_070LIAISBO-DE